

---

# LES ACCORDS FRANCO-BRITANNIQUES DE 1940

**L**es accords franco-britanniques de 1940 ont formé, à l'époque où ils ont été conclus et dans les années qui ont suivi, un élément essentiel de la politique. L'histoire expliquera un jour leur importance et leur portée. Dans une étude que *La Revue* a publiée en 1949 et dans un petit livre, j'en ai fait connaître les grandes lignes (1). M'étant trouvé, en raison de mes amitiés en Angleterre et en France, mêlé aux événements, ayant été un témoin et parfois un confident, j'ai pensé qu'il était utile de faire connaître ce que je savais, et de contribuer à la manifestation de la vérité. Quelques mois plus tard, en avril 1950, lord Halifax, qui avait été avec Jacques Chevalier le négociateur de l'accord connu sous le nom d'accord Halifax-Chevalier, m'adressa, en prévision d'une édition anglaise de mon ouvrage, un avant-propos qui est fort intéressant : il m'indiquait à la fois, et en termes excellents, l'approbation qu'il voulait bien donner à mon initiative, et les réserves discrètes que lui imposait sa haute situation politique, et dont je connaissais bien la signification. Voici le texte de cet avant-propos :

---

(1) *La Revue* tient à rappeler que S. A. R. le prince Xavier de Bourbon, en raison de sa personnalité et de ses amitiés en Angleterre et en France, a été le témoin de beaucoup d'événements. Son attitude en 1940, puis sa participation à la résistance lui ont valu de dures épreuves. Arrêté en 1944 par la Gestapo comme terroriste et agent de l'Angleterre, il a été condamné à mort. Grâce à l'intervention du chef de l'Etat français, il a échappé à l'exécution et a été envoyé dans un camp de déportation. Il n'a pu revenir en France qu'en juillet 1945, lors de la libération par les Américains. Il a suivi de très près depuis cette date les publications faites sur la politique franco-britannique, et a pu y trouver la confirmation de tout ce qu'il avait personnellement connu.

« Pour des raisons d'ordre à la fois public et privé, je suis heureux d'écrire, pour les lecteurs britanniques, quelques mots d'introduction à ce petit livre. Durant près de quarante ans avant la guerre j'avais entretenu, et je suis heureux d'entretenir toujours, des relations d'amitié personnelle avec M. Chevalier, qui a été avec moi très intimement mêlé à toute la question des relations et des contacts anglo-français en 1940.

« Sur le sujet lui-même, bien qu'on en ait déjà beaucoup écrit, l'historien de l'avenir aura certainement plus encore à dire. Il se peut que, sur quelques points de l'histoire telle que l'expose ici le Prince Xavier de Bourbon, tous ne soient pas entièrement d'accord ; mais son témoignage sera une contribution capitale à la connaissance exacte des faits, et aidera le chercheur à les juger à la lumière d'une documentation plus complète que celle dont on pouvait disposer à l'époque.

« Halifax.

« Avril 1950. »

Quatre ans ont passé. Quatre ans durant lesquels ont paru beaucoup de documents qui confirment ou qui complètent ce que j'avais exposé. En attendant l'heure où il sera possible de tout connaître et de tout dire, ces documents permettent de retracer en grande partie l'histoire des accords de 1940 qui font grand honneur à la fois à la Grande-Bretagne et à la France.

\* \* \*

L'Entente cordiale, qui avait tenu depuis 1904 une place prépondérante dans la politique européenne, subissait en 1940 une redoutable épreuve. Le désastre des armées françaises, l'occupation par les Allemands des Pays-Bas, de la Belgique, de toutes les côtes de la Manche et de l'Atlantique et d'une partie du territoire de la France, l'isolement de l'Angleterre poursuivant énergiquement la lutte dans les conditions les plus dures, créaient une situation tragique. Mais telle était la force de l'Entente cordiale, et telle était sa nature profonde que dès le premier moment, en Angleterre comme en France, les gouvernements eurent la préoccupation de la maintenir et d'en assurer la sauvegarde pour l'avenir. Les circonstances la rendaient plus que jamais indispen-

sable. La Grande-Bretagne avait besoin d'être assurée du sort de la flotte française, et de soustraire au Reich allemand sur les côtes africaines les bases de départ qui serviraient plus tard à une offensive victorieuse. La France avait besoin de durer, de se ravitailler pour vivre, de songer à l'heure où elle pourrait retrouver ses colonies et reprendre sa place dans la guerre. Il fallait gagner du temps avec fermeté et prudence. Ce n'était pas facile sous le régime de l'occupation, compliqué par les interprétations de l'armistice, les confusions et les équivoques.

Tout de suite, les hommes d'Etat manifestent le souci qu'ils ont de cette grande œuvre qui est le maintien de l'Entente cordiale et le souci des dangers qui la menacent. Dès le 25 juillet 1940, Churchill adressait des notes au secrétaire d'Etat à la Guerre, au premier lord de l'Amirauté et au président Roosevelt. Le maréchal Pétain, de son côté, avait écrit au Président de la République américaine et donné l'assurance solennelle que jamais la flotte française ne tomberait aux mains de l'Allemagne. De part et d'autre on s'efforçait de parvenir à un *modus vivendi*, afin de réduire au minimum les risques d'incidents.

Tous ces sentiments se trouvent exprimés avec noblesse dans la lettre que le roi George V adressa au maréchal le 25 octobre 1940 et que voici :

« Monsieur le Maréchal,

« A ce moment critique de la vie des peuples britanniques et français, je vous adresse ce message de bonne volonté.

« L'armistice que vous avez été forcé de conclure avec notre ennemi commun, ainsi que l'occupation par lui d'un si grand nombre de ports et d'aérodromes français, en vue de l'attaque de mon pays, représentent un très lourd supplément de charges qui viennent s'ajouter à celles que mon peuple doit supporter.

« Néanmoins, ces tragiques événements n'ont pas affaibli dans les cœurs britanniques la sympathie et le sentiment de camaraderie qui se sont développés au cours des nombreuses années de paix et de guerre, entre la nation britannique et la nation française.

« Nous sommes résolus à continuer la lutte jusqu'au bout et nous sommes certains que cette guerre se terminera par une victoire complète du peuple britannique sur Hitler et sur son régime.

« Nous avons solennellement déclaré que notre victoire entraînera avec elle le rétablissement de la France dans son indépendance et dans sa grandeur.

« Des rapports me sont parvenus au sujet des tentatives faites par le gouvernement allemand en vue de vous faire prendre des engagements qui dépasseraient largement les conditions que vous avez acceptées au moment de l'armistice.

« Je rappelle que vous avez alors exprimé votre détermination de n'accepter aucune condition qui soit déshonorante pour le nom de la France.

« Je suis certain que, maintenant aussi, vous rejetterez les propositions qui déshonoreraient la France et causeraient un grave préjudice à un ancien allié.

« Le désastre qui a submergé la France nous a privés de son aide, mais ce serait vraiment un sombre événement dans l'Histoire si la France venait maintenant à se déclarer contre nous et à prêter une aide directe à notre ennemi.

« Je suis convaincu qu'en rejetant toutes propositions de cette nature qui peuvent vous avoir été faites, vous aurez l'assentiment irrésistible de tous ceux qui dans nos deux peuples, et dans d'autres pays, ont mis leur confiance dans votre honneur de soldat et qui voient dans une victoire britannique leur espoir de salut pour la France. »

Sur tous ces points, le chef de l'Etat français ne pensait pas autrement que Sa Majesté britannique : il devait lui en renouveler la ferme assurance, tout en exprimant son regret des agressions dont nous avons été l'objet de la part de la flotte britannique et sa résolution de faire respecter dans l'honneur les intérêts de la nation française. La volonté d'arriver à un accord était certaine. Mais il restait à en trouver les modalités. C'est à quoi on s'efforça de part et d'autre durant tout l'automne de 1940. Alors se multiplient les prises de contact entre Londres et Vichy, les missions de Français à Londres, à Madrid et ailleurs, les tentatives de rapprochement en vue d'aboutir à une atténuation du blocus, au ravitaillement de l'Afrique du Nord, à l'introduction en France des produits nécessaires à la santé publique, en même temps qu'au renouvellement des garanties concernant la flotte, les bases, le sort des colonies.

Nous savons par diverses sources, et très précisément par une note du 7 novembre 1940, dont le texte fut communiqué au

général Weygand le 17 janvier 1941 et a été publié par lui (1), que, dès le mois de septembre 1940, des échanges de vues avaient eu lieu à Madrid entre l'ambassadeur de Grande-Bretagne et notre propre ambassadeur, chargé de faire savoir au gouvernement français que, s'il avait la résolution et le pouvoir de défendre les territoires d'outre-mer contre les Allemands et les Italiens, et s'il prenait l'engagement de s'abstenir de toute attaque contre les territoires en dissidence, le gouvernement britannique s'abstiendrait d'entreprendre aucune opération contre Dakar et serait disposé à faciliter la tâche du gouvernement français pour l'organisation de la défense de l'Empire.

D'autre part, la question de notre ravitaillement en pétrole et en produits de première nécessité avait été mise à l'étude, et diverses négociations avaient été proposées ou entamées même à ce sujet à Madrid, notamment par le lieutenant-colonel Mény et par notre attaché naval à Madrid, Delaye ; dès le mois de septembre 1940 notre marine avait réussi, comme l'a montré l'amiral Auphan, à réamorcer de fait, par Gibraltar même, un trafic restreint. Un peu plus tard, M. David Eccles, agissant en vertu d'instructions antérieures du gouvernement britannique, engageait avec M. Marchal, en vue du ravitaillement de l'Afrique du Nord, des entretiens qui, poursuivis à Madrid, à Lisbonne, à Tanger, aboutirent finalement aux accords Murphy-Weygand du 26 février 1941.

La fin d'octobre a été marquée par des faits de grande portée. Le 22 octobre 1940, Louis Rougier arrivait à Londres ; le surlendemain il était reçu par le Premier ministre, Winston Churchill, heureux de rétablir une liaison avec le gouvernement du maréchal. Ce même jour, le 24 octobre, avait lieu l'entrevue de Montoire qui permit au maréchal Pétain de prendre la mesure du chancelier Hitler et, autant que possible, d'accroître sa résistance aux Allemands.

A la même date, on sait par le colonel Fonck et par l'amiral Fernet que le maréchal avait été avisé dès la fin de septembre, par les soins de l'ambassadeur nippon, de l'intention qu'avait manifestée Hitler de traverser l'Espagne pour occuper les deux rives du détroit de Gibraltar et fermer la Méditerranée aux Anglais. Il avait fait prévenir Franco de cette menace et de sa résolution d'y parer. Et Franco, à Hendaye, le 23 octobre, avait refusé à

---

(1) Weygand, *Rappelé au service*, p. 475 et appendice XII.

Hitler le transit de l'Espagne ; ce qui rendit aux Alliés et à l'hémisphère occidental tout entier, Churchill le reconnaît, un service inappréciable.

La mission de Louis Rougier à Londres, fait important dans cet ensemble, vint compléter heureusement les résultats de l'action du chef de l'Etat, et ouvrit délibérément les voies du côté de la Grande-Bretagne. Le protocole du 26 octobre devait servir de base à un *gentlemen's agreement* en attendant un *modus vivendi* définitif entre les deux gouvernements. Louis Rougier a démontré, pièces en mains, que les négociations ont été suivies d'effet : certaines des dispositions prévues dans le protocole paraissent avoir été tout de suite appliquées par le gouvernement britannique ; l'ensemble des clauses entra effectivement en vigueur à partir de la mi-décembre.

C'est que, entre temps, — et ce fait, comme l'a établi une note publiée par Yves Bouthillier (1), lève toute la difficulté, — les conversations avaient été complétées par des « négociations directes entre deux ministres responsables », qui aboutirent à un « accord définitif », l'accord connu sous le nom d'Halifax-Chevalier. C'est en ces termes que Louis Rougier s'exprime dans la seconde édition de son livre (p. 175), après qu'eut été révélée, par la déposition de Chevalier au procès du maréchal Pétain (7 août 1945), l'existence de l'accord secret de décembre 1940. A quelques exceptions près, que décèle une comparaison attentive des deux textes, les clauses qui figuraient au protocole du 26 octobre 1940 sont celles que Pierre Dupuy transmit à Jacques Chevalier le 4 décembre et qui furent définitivement sanctionnées alors.

#### L'ACCORD HALIFAX-CHEVALIER

Le mardi 3 décembre 1940, l'amiral Auphan, sous-chef d'état-major à l'Amirauté française, chargé de la Marine marchande, vint de sa propre initiative trouver Chevalier, avec qui Henry Moysset l'avait mis en relation. L'amiral avait en mains une lettre de Belin, ministre de la Production industrielle et du Travail ; il exposa la situation très grave où se trouvait le pays en raison de la pénurie de pétrole et de l'impossibilité d'en importer. Depuis l'armistice, aucune cargaison de produits pétroliers, huiles de

(1) Bouthillier, *Le Drame de Vichy*, t. I, annexe 9.

graissage et produits noirs, n'entraînent en France ni dans nos possessions d'Afrique. En six semaines le pays pouvait être menacé d'une asphyxie économique totale. Seul l'agrément britannique permettrait de résoudre le triple problème des ressources, des transports par mer et des paiements. Cet agrément, comment l'obtenir ? « Vous êtes à même, dit l'amiral, de faire une démarche auprès des Anglais. Halifax a toute confiance en vous ; il tient grand compte de ce que vous pensez, de ce que vous dites. C'est par lui qu'il faut agir. Vous pouvez entrer en contact avec lui par Piétri, notre ambassadeur à Madrid, ou par Pierre Dupuy, ministre du Canada. — Mais, dit Chevalier, je ne le connais pas et je ne vois aucun moyen de l'aborder. Enfin, prions Dieu de faire naître l'occasion. »

Dès le lendemain, mercredi 4, l'occasion s'offrit : Chevalier s'en saisit aussitôt. Comme il achevait la réunion quotidienne de ses directeurs, à 10 heures 45, son secrétaire particulier lui annonça la visite de Pierre Dupuy, chargé d'affaires du Canada, qui venait d'arriver à Vichy. Pierre Dupuy transmit à Jacques Chevalier le salut de lord Halifax et lui expliqua tout de suite que lord Halifax désirait une reprise de contact, qu'il s'adressait personnellement à Chevalier et que c'est sur lui qu'il comptait comme sur son plus intime ami (*his most intimate friend*). Le message dont Pierre Dupuy était porteur était ainsi conçu : « Dites bien à nos amis français que nous sommes dans une situation extrêmement délicate. Nous ne pouvons pas nous sauter au cou. Il faut maintenir entre eux et nous un état de tension artificielle. Si l'Allemagne se doutait de notre intimité, l'article 10 de la convention d'armistice jouerait aussitôt. Mais, derrière une façade de méfiance, il faut nous entendre. »

De longs entretiens remplirent la journée. Il fallut d'abord tirer au clair certaines questions litigieuses et souvent pénibles. En conclusion Pierre Dupuy déclara : « Laissons de côté les faits qui appartiennent déjà au passé. Les Britanniques sont admirablement disposés à votre égard. Le Canada fait pression sur eux pour qu'ils reprennent contact avec la France du maréchal. Ils m'ont donné *carte blanche*. Ils se rendent compte qu'ils ne vous ont pas compris, ils ont de la peine à vous comprendre et craignent de n'être pas compris de vous. Je suis mieux en mesure de leur expliquer votre point de vue. Mais, afin que vous ne provoquiez pas les Allemands en leur donnant des occasions qu'ils cherchent

peut-être, les Britanniques sont très soucieux que vous vous conformiez strictement à l'article de la convention d'armistice par lequel la France s'engage à ne rien faire au détriment de l'Allemagne. Vous avez deux poumons : les colonies et la marine. Si les Allemands mettaient la main là-dessus, vous seriez diminués. En conséquence, le gouvernement britannique demande aux Français :

« 1<sup>o</sup> Qu'ils conservent leur flotte.

« 2<sup>o</sup> Qu'ils conservent leurs colonies, et qu'ils les défendent contre quiconque, — c'est-à-dire contre les Anglais eux-mêmes, — afin d'éviter le danger d'une mainmise allemande sur elles, sous le prétexte que le gouvernement français n'a pas le moyen ou la volonté de les défendre.

« 3<sup>o</sup> Qu'ils ne fassent rien, du moins actuellement, pour reprendre celles de leurs colonies qui ont décidé de continuer la lutte aux côtés de l'Angleterre.

« Le gouvernement français sera assuré de trouver auprès du gouvernement britannique toute l'aide et tout l'appui qu'il peut désirer pour sa sauvegarde, et un *modus vivendi* sera accordé qui lui permettra d'obtenir, en dépit du blocus, la liberté des échanges économiques entre la France et l'Afrique du Nord, et le ravitaillement en produits de première nécessité, en pétrole, mazout, huiles de graissage et charbon, moyennant la promesse que tous ces produits ne passeront pas aux mains des Allemands. »

Enfin, il était entendu qu'on observait, de part et d'autre, « la consigne absolue du silence et du secret » ; on s'en tiendrait, selon la demande du gouvernement britannique, « à la base solide de l'armistice » ; on maintiendrait entre Français et Anglais un état de « tension artificielle », afin de ne pas donner l'éveil aux Allemands, et d'éviter tout ce qui pourrait risquer de provoquer une intervention, à laquelle la Grande-Bretagne n'était pas prête pour le moment à répondre. « L'essentiel, ajouta Pierre Dupuy traduisant la pensée d'Halifax, est de sauver l'unité du pays et la civilisation chrétienne. »

Le jeudi 5 décembre, à midi, Chevalier se rendit chez le maréchal qui arrivait de Marseille. Il le mit au courant de la négociation en cours et lui transmit le message de lord Halifax. Le maréchal, qui ne connaissait pas les relations étroites de Chevalier avec Halifax, lui demanda qui était l'homme et quels étaient ses liens avec lui. Il demeura, selon son habitude, très calme, impassible



même, aussi bien au compte rendu de la visite d'Auphan qu'à la lecture du message d'Halifax. Il pria Chevalier de revenir l'après-midi. A seize heures, le maréchal, après avoir repris le message d'Halifax et en avoir pesé tous les mots, y donna son assentiment, à une réserve près : maintenir avec les Anglais un état de « tension artificielle » impliquait un risque qu'il ne convenait pas de courir. « Il ne faut pas jouer avec le feu, observa le maréchal. Au lieu de *tension* mettez *froidueur*. » Changement qui définissait en quatre mots l'accord : *froidueur artificielle, entente réelle*. « Ceci dit, ajouta le maréchal, personne n'est plus disposé que moi à donner satisfaction aux demandes anglaises, sous la réserve faite ». Pour les questions en litige, — questions relatives au ravitaillement, au sort des colonies, à l'Égypte, — le maréchal les résolut en chef soucieux avant toutes choses d'assurer, dans le présent, la sauvegarde du pays et, dans l'avenir, sa libération et sa victoire. Il était très désireux d'arriver à une entente sur la question du pétrole, qui était à l'étude, et sur celle du ravitaillement dont il espérait faire bénéficier peu à peu toute la France ; et, pour le reste, résolument hostile à toute démarche qui eût fait passer des intérêts ou des griefs, même légitimes, par dessus la loi de l'honneur et l'intérêt lointain de la résistance française, mais aussi très décidé à rétablir l'autorité française sur toutes les parties de l'Empire, selon la promesse solennelle que lui avait faite le gouvernement britannique.

Après l'entretien qu'il eut le soir de ce même jour avec Pierre Dupuy pour la mise au point définitive de toute la question, Chevalier, le vendredi matin 6 décembre, arrêta les termes d'un rapport ou *memorandum* dans lequel étaient exactement consignés les termes de l'accord auquel on était arrivé de part et d'autre. Ce *memorandum*, souvent appelé le *memorandum Halifax* et qui serait plus exactement nommé *memorandum Chevalier*, fut soumis au Maréchal le jour même à 11 heures, pleinement agréé par lui, et remis de sa main à Pierre Dupuy pour être transmis au gouvernement britannique. Il comprenait les dispositions suivantes, dont voici la teneur exacte :

« Premièrement, il était convenu qu'entre Français et Anglais on maintiendrait un état, non pas de *tension artificielle*, mais de *froidueur artificielle*.

« Deuxièmement, pour les colonies qui avaient décidé de continuer la lutte aux côtés de l'Angleterre, il fut entendu qu'on main-

tiendrait, provisoirement la situation actuelle et qu'on tâcherait, le moment venu, d'arriver à une entente, étant convenu que ces colonies seraient rendues ultérieurement au gouvernement français par simple substitution de la police et des troupes.

« Troisièmement, en ce qui concerne la flotte et les colonies, le maréchal Pétain renouvelait l'assurance formelle de ne les livrer à aucun prix ni sous aucun prétexte aux puissances de l'Axe : la flotte devait se saborder plutôt que de tomber entre les mains des Allemands ou des Italiens ; les Anglais, de leur côté, s'engageaient à nous apporter tout l'appui qui nous serait nécessaire et qu'il serait en leur pouvoir de nous donner, sous la forme et dans le temps voulus.

« Quatrièmement, la radio anglaise s'abstiendrait d'intervenir dans les affaires intérieures de la France.

« Cinquièmement, le gouvernement britannique assimilerait au cabotage le transport par mer des produits nécessaires au ravitaillement, dans nos ports d'Afrique du Nord et de la côte méditerranéenne, à condition que ces produits ne transitent pas dans les territoires occupés par les puissances de l'Axe. Pour la question vitale du pétrole et des huiles de graissage, l'accord étant fait sur le principe, des techniciens en régleraient les modalités à Madrid.

« Sixièmement, les troupes françaises stationnées dans les colonies et les possessions françaises devaient s'opposer à toute tentative d'invasion, d'où qu'elle vint.

« Enfin, les parties contractantes s'engageaient à tenir les clauses de l'accord, et l'accord lui-même, rigoureusement secrets. »

Le lendemain, samedi 7 décembre, le ministre du Canada partait pour Londres ; il transmet aux autorités britanniques la ratification par le maréchal du texte de l'accord, après avoir rendu compte de sa mission à lord Halifax, qui lui donna un vigoureux *shake hand* en lui disant : « C'est excellent. »

Dès le lundi 9, sur la voie du retour, où il lui était facile de communiquer de Madrid avec Londres et d'annoncer au gouvernement britannique que toutes ses propositions avaient été acceptées par le chef de l'Etat français qui n'y avait changé qu'un seul mot, Pierre Dupuy avait envoyé à Jacques Chevalier un télégramme ainsi conçu : « Tout va bien ». Ce qui signifiait, d'après leurs conventions, que le gouvernement britannique avait donné son accord définitif.

Dans l'après-midi du 9, le maréchal annonça à Paul Baudouin, son ancien ministre des Affaires étrangères, qui l'atteste à cette date (1), que le « télégramme de Pierre Dupuy à Jacques Chevalier apportait l'accord définitif du gouvernement britannique ». Et en fait, jusqu'à la fin de son gouvernement, le maréchal s'est considéré comme lié par son accord avec les Britanniques, et il en a exécuté rigoureusement toutes les clauses, telles qu'elles étaient formulées dans le *memorandum* du 6 décembre.

Le gouvernement britannique a agi de même : les faits sont là qui le prouvent.

#### L'EXÉCUTION DE L'ACCORD

A partir de cette date, en effet, suivant les termes de l'accord, le gouvernement britannique, qui jusqu'alors, Churchill l'atteste, malgré quelques atténuations du blocus pour les produits médicaux, avait interdit à nos bateaux le franchissement de Gibraltar (que seules quelques unités isolées avaient pu opérer dès le 7, puis après le 20 septembre) laissa passer *normalement et régulièrement* tous les navires français à destination des ports du Maroc et de Dakar, ainsi que tous les convois venant de l'Atlantique et destinés à notre ravitaillement en produits pétroliers et autres. Les Allemands, de leur côté, ayant à cette même époque levé l'interdiction de naviguer incluse dans l'armistice, ces convois, passé Gibraltar, se rendaient le long des côtes dans nos ports d'Afrique du Nord et de là, ainsi que l'atteste l'amiral Auphan (2), à un rythme voisin du temps de paix (65 à 80 bateaux par semaine), dans les ports méditerranéens de la métropole. On trouvera ailleurs toutes les attestations avec les statistiques exactes des produits qui purent ainsi arriver en Afrique du Nord et dans la métropole, de la mi-décembre 1940 à novembre 1942 : bateaux citernes de produits pétroliers, soigneusement dissimulés aux puissances occupantes (après le *Shéhérazade*, saisi par les Anglais aux Bermudes et aussitôt relâché, cinq bateaux citernes de produits pétroliers sont mentionnés comme ayant franchi le détroit de Gibraltar dans les premiers mois de 1941, et, de juin à novembre, cinq autres voyages de pétroliers et six voyages de cargos sont également

(1) P. Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, p. 105.

(2) *La Lutte pour la vie*, p. 30. De fin 1940 au 8 novembre 1942, 540 convois français groupant 1.750 bâtiments de commerce transitèrent par Gibraltar, avec l'accord des Anglais, soit plus de trois millions de tonnes au total (ibid. p. 85).

relatés, bien que tout cela fût gardé strictement secret) ; à quoi il faut ajouter 1.450.000 tonnes de pondéreux, phosphates et minerais, plus de six millions de quintaux de blé et d'orge, près de dix millions d'hectolitres de vin, 484.000 tonnes d'arachides décortiquées, plusieurs milliers de tonnes de charbon transitant dans les deux sens (le caoutchouc n'a jamais passé par Gibraltar), de grandes quantités d'huiles de palme et d'arachides, partiellement utilisées pour les moteurs, par les usines électriques, les sous-marins et comme huiles de graissage, des milliers de tonnes de cotonnades, de lin, de sucre (188.000 tonnes), de cacao, de café, d'œufs (385 millions), de légumes et de fruits, plusieurs dizaines de milliers de moutons, et des quantités considérables de poissons transportés par chalutiers de Port-Etienne, entre Dakar et le Rio de Oro, au rythme de 1.500 tonnes par mois, prenant les convois à Gibraltar.

Tous les convois français ou à destination de la France qui franchissaient le détroit de Gibraltar furent accueillis à partir de la mi-décembre 1940 par les signaux sémaphoriques des Anglais *Farewell*, — parfois en français « Bonjour », — ce qui signifiait : « Continuez votre route » (1). Tout cela, évidemment, ne pouvait se faire sans un ordre du gouvernement britannique qui, d'autre part demandait secrètement au gouvernement français de lui désigner quelques bateaux sans importance à arraisonner pour donner le change aux Allemands et tromper leur vigilance, suivant la recommandation expresse qui en avait été faite par le gouvernement britannique. Il y eut évidemment quelques incidents : un paquebot, le *Chantilly* (K. 5), rapatriant des fonctionnaires et leurs familles, reçut une rafale de mitrailleuse le 1<sup>er</sup> janvier 1941 au large de Gibraltar ; en novembre 1941 un convoi de cinq bateaux revenant d'Indochine et de Madagascar fut saisi au large du Cap (2). De tels accrocs, imputables à des malentendus ou à des erreurs locales, sont inévitables. Le gouvernement britannique s'était bien gardé de notifier officiellement les accords et l'Amirauté s'efforçait d'en faire appliquer les clauses, avec le visible souci qu'on ne mit pas sur le compte de son impuissance à contrôler les mers la tolérance dont jouissaient nos transports. De notre côté, ainsi que l'atteste

(1) Témoignages de l'amiral Bléhaut, chef d'état-major du théâtre d'opérations Sud à Alger, de M. Berthelot, secrétaire d'Etat aux Communications, du général de Dumast, adjoint au général Bergeret, secrétaire d'Etat à l'Air (*Accords*, p. 105-106), de l'amiral d'Harcourt, de M. Jules de Divonne, attaché naval à Lisbonne.

(2) Ainsi que le relate l'ancien gouverneur général de Madagascar, M. Armand Anet, dans une lettre au *Figaro* du 22 avril 1953.

Mgr Bressolles, alors aumônier de la Marine, « les marins ne comprenaient pas grand-chose à l'attitude de leurs anciens alliés devenus agresseurs à Mers-el-Kébir et à Dakar : quand nos bateaux croisaient les Forces anglaises, on se préparait toujours au combat et l'on attendait que Messieurs les Anglais tirassent les premiers, selon l'usage. Il ne se passait plus jamais rien, mais parfois les bâtiments de commerce étaient arraisonnés. Tout ceci aujourd'hui devient clair ». Et l'amiral d'Harcourt observe : « Je n'ai jamais eu connaissance à Casablanca, où j'ai commandé la marine au Maroc du 14 juin 1940 au 23 octobre 1942, d'accord avec les Anglais. Mais j'ai toujours pensé qu'il y en avait un, *sans quoi nous n'aurions pas passé un bateau*, alors que nous avons célébré le convoi K 100 de Casablanca à Oran en juillet 1941, sans compter les convois vers le Sud, le mouvement régulier des convois datant des environs de Noël 1940. »

Ainsi, sous les réserves faites, et compte tenu des méthodes empiriques en usage chez les Anglais, la clause de l'accord Halifax-Chevalier concernant la levée du blocus et le libre passage de nos convois a été exécutée, et la loyale exécution de cette clause par les Anglais rendit un immense service au pays qu'elle sauva de la disette, peut-être de la famine, et de la paralysie des moyens de transport due au manque total d'huiles de graissage.

Du côté français aussi, toutes les clauses de l'accord furent rigoureusement exécutées, dans les conditions même les plus difficiles, voire les plus douloureuses et les plus tragiques. Quelques jours après la conclusion de l'accord, des informateurs venus de Paris, que Chevalier amena aussitôt à Peyrouton, confirmèrent la nouvelle que Laval était poussé par les Allemands à une attaque de la colonie du Tchad d'où le général Leclerc devait partir plus tard pour son épopée. Cette attaque aurait pu avoir les pires conséquences. Lié par l'accord qu'il venait de conclure, le maréchal décida, le 13 décembre, le renvoi immédiat de Laval. On ne mettait pas en doute la bonne foi de Laval et son intention de servir le pays ; mais il le servait à sa manière, qui n'était pas celle du maréchal, et, dans le cas présent, croyant à la victoire allemande et ignorant les conventions passées avec les Anglais, il nous entraînait à une attitude contraire aux engagements pris, à l'honneur, à nos intérêts propres et à l'opinion du pays.

Les mêmes considérations, toutes puissantes sur l'esprit du maréchal, et que rappela avec force Chevalier, soutenu par le

général Weygand, l'amiral Esteva et le gouverneur général Boisson, amenèrent le Conseil des ministres, les 3-6 juin 1941, à rejeter le protocole Darlan qui prévoyait des concessions aux Allemands pour l'utilisation de Bizerte et de Dakar comme bases d'opérations, moyennant certaines contreparties à déterminer. Le maréchal sut demander finalement aux Allemands des contreparties inacceptables, — « reconnaissance de la souveraineté française et de l'intégrité de l'Empire », — ce qui libéra définitivement le gouvernement français des exigences formulées par eux.

C'est en vertu du même traité secret avec les Anglais, le maréchal l'a déclaré expressément en juin 1945, c'est en vertu de la parole donnée et de l'engagement pris, Darlan l'écrivait à Churchill le 4 décembre 1942 (1) que, le 27 novembre 1942, lorsque les Allemands pénétrèrent dans le camp retranché de Toulon, la flotte reçut l'ordre de se saborder pour éviter de tomber entre les mains des Allemands et des Italiens. Sacrifice inévitable, écrit le maréchal, mais sacrifice très douloureux. La nation avait déjà été dans le deuil quand fut exécutée la consigne formelle donnée par les Anglais d'avoir à défendre l'Empire contre toute agression venue d'eux, pour empêcher les Allemands de venir le faire (cet engagement avait constitué la base même de la reconstruction de nos forces coloniales). Tel avait été le cas en Syrie, au mois de juin 1941, à Madagascar le 5 mai 1942, à Alger enfin le 8 novembre 1942, jusqu'à l'heure où Darlan, conformément aux instructions secrètes du maréchal, donna, au matin du 10 novembre, l'ordre, « nos engagements ayant été remplis, de cesser le feu » (2). Le général Dentz a dit, dans une note émouvante (3), le drame de conscience de l'homme qui était pris entre le devoir d'obéir à l'ordre reçu et le devoir contraire que lui dictait sa conscience, sans savoir que l'un s'accordait avec l'autre, puisque c'était sur la demande des Anglais qu'il lui était ordonné de leur résister.

Le secret absolu qui a été observé s'explique par les circonstances. Si l'accord avait été connu des Allemands, tout était irrémédiablement compromis et perdu. C'est pourquoi Halifax demandait par-dessus toutes choses que rien n'en transpirât, ni dans les paroles, ni, apparemment du moins, dans les actes. C'est pourquoi le maréchal, conscient de cette nécessité, poussait le scrupule

(1) Alain Darlan, *L'amiral Darlan parle*, p. 227. Voir mon livre sur *Les Accords secrets*, annexe E.

(2) Alain Darlan, *op. cit.*, p. 195 et 202.

(3) *Accords secrets*, annexe B.

jusqu'à détruire sur-le-champ les pièces de l'accord et n'en révélait rien à son entourage, ni à ceux qui étaient chargés de l'exécuter, ni, à plus forte raison, à la nation elle-même, quoi qu'il pût lui en coûter de cacher au peuple français ce qui était si propre, non seulement à justifier ses ordres et son action, mais à l'éclairer, à le soutenir et à le reconforter. Seuls furent mis confidentiellement au courant de la chose, avec moi-même, les ministres des Affaires étrangères, Paul Baudouin, qui fut informé par le maréchal le 6 et le 9 décembre, et Pierre-Etienne Flandin, qui assista le 31 décembre à la remise des deux messages secrets, ainsi que Peyrouton qui eut à régler le 13 décembre son action sur ces clauses.

Plus tard, au matin du 1<sup>er</sup> janvier 1941, Chevalier révéla confidentiellement à l'amiral Darlan l'accord qui avait été conclu, les clauses essentielles qu'il comportait, notamment le sabordage de la flotte et la résistance à toute agression. L'amiral Darlan garda dans son esprit les clauses de l'accord, mais n'en révéla rien, si ce n'est peut-être à Henry Moysset. Ainsi, jusqu'au bout, le secret fut rigoureusement observé.

L'accord a comporté des pièces écrites : j'ai vu moi-même ces pièces revêtues des plus hautes signatures officielles. Mais, bien plutôt qu'un échange de papier, il fut un échange de parole, d'homme à homme. Paysan autant que soldat, Pétain avait, comme nos paysans, le respect absolu de la parole donnée, et il estimait bien inutile de la consigner dans un écrit. Pour les Anglais habitués à une législation, non de droit écrit, mais de droit coutumier, et qui font reposer sur la foi jurée la valeur des contrats, la parole donnée est une chose sacrée et de plus haut prix que la clause écrite : le témoignage d'un honnête homme suffit, et sa parole offre plus de garanties qu'un traité.

C'est là, précisément, ce qui fit la force de l'accord secret, personnel et direct, qui intervint entre lord Halifax et Jacques Chevalier : c'est-à-dire entre deux hommes qui se connaissaient de longue date et qui avaient l'un en l'autre une confiance absolue. En s'adressant, personnellement et directement, à Jacques Chevalier, dont le père, le général Chevalier, avait servi sous le maréchal à Verdun, et en qui le maréchal avait, de son côté, toute confiance, Halifax savait que l'engagement serait conclu et tenu.

\*  
\*  
\*

L'Entente cordiale, dont le cinquantenaire vient d'être célébré, demeure un des grands faits du xx<sup>e</sup> siècle. A son nom sont attachés le souvenir glorieux d'Edouard VII qui en a été l'âme, le souvenir des hommes d'Etat anglais et français, le souvenir de Delcassé, des ambassadeurs célèbres comme les deux Cambon et Camille Barrère. Complétée en 1904 par les accords franco-italiens et franco-espagnols, elle a été fortifiée depuis 1917 par l'amitié américaine. Elle répond à une nécessité si profonde qu'elle a résisté à toutes les épreuves, et celles de 1940-1945 n'ont été ni les moins pénibles, ni les moins difficiles. Aujourd'hui, en 1954, elle est toujours un des appuis les plus solides de la paix générale et de la sauvegarde de la civilisation. Dans cette histoire d'un demi-siècle, les accords franco-britanniques de 1904 forment un des chapitres les plus émouvants et les plus instructifs : ils éclairent toute la politique internationale de 1904 à 1944. Et c'est pour en conserver la mémoire que ces lignes ont été écrites.

PRINCE XAVIER DE BOURBON.